

COMMUNE D'ORIGNY-SAINTE-BENOITE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à huis clos, en la salle Georges Brassens d'Origny-Sainte-Benoîte, sous la présidence de Monsieur Dominique BURILLON, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Dominique BURILLON, Gilbert MAHU, Stéphanie POISEAU, Marcel DELPIERRE, Béatrice DEBLOCK, Lucien MINETTE, Françoise MOREAU, Jean-Jacques KLECHA, Evelyne SARRAZIN, Nadège MACKO, Gauthier CAIEZ, Valérie SIWONIA, Jérémy AGGOUN, Nadine DOLIGNON, Bruno TUVERI, Francis DELVILLE, Patricia SARRAZIN, Jacques BLEUSE.

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR : Gwenaëlle MOULIN

ABSENTS : -

SECRETAIRE : Marcel DELPIERRE

Lecture du compte rendu

Lecture du compte rendu du 4 juin 2020 adopté

1- Compte administratif 2019.

Le maire demande à Monsieur Francis DELVILLE de quitter la salle pour la présentation du compte administratif 2019. Madame Françoise MOREAU, déléguée aux finances, présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Francis DELVILLE.

Il se résume ainsi :

Investissement :	Dépenses :	737 718.30	Recettes :	447 247.73	soit un déficit de	290 470.57
Fonctionnement :	Dépenses :	1 744 490.58	Recettes :	1 745 060.86	soit un excédent de	570.28

Madame Françoise Moreau informe l'assemblée que Madame la Trésorière a tiré la sonnette d'alarme.

Le compte administratif est adopté à 15 POUR et 2 ABSTENTIONS.

Monsieur Francis DELVILLE regagne la salle. Monsieur le Maire l'informe de la remarque de la trésorière. Après un échange verbal, entre les deux hommes, Monsieur Francis DELVILLE dit à Monsieur le Maire « d'aller se faire voir »

2- Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire explique que le compte de gestion est celui de la trésorerie, présenté par Madame Michel. Ce dernier est identique au compte administratif au centimes près. Il y a lieu de procéder à l'approbation du compte de gestion.

Le compte de gestion est adopté à 15 POUR et 4 ABSTENTIONS

3- Affectation du résultat de l'exercice 2019 :

Monsieur le Maire donne lecture, concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2019.
Pour rappel, un excédent d'investissement de 1 028 537.40 € et un excédent de fonctionnement de 545 034.24 € pour l'année 2018.

Les opérations 2019 donnent un déficit d'investissement de 290 470.57 € et un excédent de fonctionnement de 570 28 €.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 43 434.84 €.

Ce qui donne un excédent de résultat de fonctionnement de 545 604.52 €

Adopté à 17 POUR et 2 ABSTENTIONS

4- Fixation des taxes

Monsieur le Maire souhaite ne pas augmenter les taxes pour 2020, ce qui donne :

Taxe d'habitation :	14.13 %
Taxe sur le foncier bâti :	8.77 %
Taxe sur le foncier non bâti :	18.83%
Contribution Foncière des Entreprises :	14.10 %

Adopté à l'unanimité

5- Vote du budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2020.

En section de fonctionnement, il détaille les chapitres de dépenses comme suit :

Chapitre 011 :	Charges à caractère générale :	443 500.00€
Chapitre 012 :	Charges de personnel :	768 200.00 €
Chapitre 014 :	Atténuation de produits :	50 000.00 €
Chapitre 65 :	Autres charges de gestion courante :	232 759.36 €
Chapitre 66 :	Charges financières :	1 043.40 €
Chapitre 67 :	Charges exceptionnelles	70 425.65 €
Chapitre 042 :	Opérations d'ordre entre sections	404 383.94 €

Soit un total de 1 970 312.35 € en dépenses de fonctionnement

Monsieur Francis DELVILLE a plusieurs remarques concernant les dépenses de fonctionnement. Il s'étonne que les articles 657362 « Subvention au CCAS » et 6574 « Subventions aux associations » soient baissés et par contre l'article 6531 « Indemnités des élus » soit augmenté.

Monsieur le Maire lui explique que le taux des indemnités des élus a été augmenté, par un décret au 1^{er} janvier 2020

Concernant les subventions des associations, avec l'urgence sanitaire, les associations n'ont pas fonctionné. La reprise se fera en septembre et par conséquent les associations ne fonctionneront que la moitié de l'année. Tous les présidents seront réunis pour les tenir informer. Une demande écrite et un rapport financier sera demandés à tous.

La subvention du CCAS est diminuée, après calcul, les besoins de financement sont inférieurs à ceux de 2019. Monsieur le Maire fait remarquer que d'autres articles ont également été vus à la baisse, notamment « Fêtes et cérémonies »

Monsieur Francis DELVILLE est contre les montants alloués au Budget Primitif des articles 657362 « CCAS » et 6574 « Subventions aux associations »

Monsieur le Maire poursuit le budget de fonctionnement, concernant les recettes.

Chapitre 002 :	Résultat d'exploitation reporté :	545 604.52 €
Chapitre 013 :	Atténuation de charges :	25 000.00 €
Chapitre 70 :	Produits des services :	32 096.00 €
Chapitre 73 :	Impôts et taxes :	1 149 201.00 €
Chapitre 74 :	Dotations et participations :	140 410.83 €
Chapitre 75 :	Autres produits de gestion courante :	40 000.00 €
Chapitre 77 :	Produits exceptionnels :	8 000.00 €
Chapitre 042 :	Opérations d'ordre entre sections :	30 000.00 €

Soit un total de 1 970 312.35 € en recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente la section d'investissement. Il énumère les recettes :

Chapitre 001 :	Solde d'exécution reporté :	738 066.83 €
Chapitre 13 :	Subventions d'investissement :	282 498.00 €
Chapitre 10 :	Immobilisations corporelles :	110 000.00 €
Chapitre 040 :	Opérations d'ordre entre sections :	404 383.94 €

Soit un total de 1 534 948.77 € en recettes d'investissement

Monsieur le Maire poursuit avec les dépenses d'investissement :

Chapitre 20 :	Immobilisations incorporelles :	9 681.04 €
Chapitre 204 :	Subventions d'équipement versées	157 428.52 €
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles :	531 870.04 €
Chapitre 23 :	Immobilisations en cours :	708 455.24 €
Chapitre 16 :	Emprunts et dettes	11 261.45 €
Chapitre 020 :	Dépenses imprévues	86 252.48 €
Chapitre 040 :	Opérations d'ordre entre sections :	30 000.00 €

Soit un total de 1 534 948.77 € en dépenses d'investissement.

Monsieur Francis DELVILLE détaille le budget des dépenses d'investissement. Il demande plus de précisions sur différentes opérations :

Cantine scolaire :

Il désire connaître les travaux envisagés pour la somme de 50 000 €. Monsieur le Maire lui répond : carrelage du sol, ainsi que la salle d'animation, pour faciliter l'entretien et par mesure d'hygiène. Baisse des plafonds. Monsieur Delville n'a aucune remarque à faire.

Vidéo-protection :

Pourquoi seulement 6 000 €, demande Monsieur Francis Delville. Réponse, c'est une ouverture de crédit qui a été faite en début d'année pour régler l'alimentation des caméras.

Monsieur le Maire fait remarquer que les premiers devis concernant la maintenance sont chers. Monsieur Jacques BLEUSE répond que c'était lui qui aurait été chargé de la maintenance car effectivement c'est cher. Voir à le faire avec une location de nacelle.

Extérieur salle du Temps Libre :

Monsieur Francis DELVILLE « Vous n'avez rien mis, vous envisagez ne rien faire ? »

Réponse de Monsieur le Maire « Non, nous ne ferons rien »

Rue du Poilu :

Monsieur Francis Delville souhaite connaître les travaux envisagés, pour le montant de 300 000 €.

Monsieur le Maire lui répond : Enfouissement du réseau et travaux de VRD.

Monsieur Francis Delville dit qu'il faudra plus de 300 000€ pour réaliser les travaux.

Isolation extérieur maternelle :

Monsieur Francis Delville veut des explications. Monsieur le Maire lui répond que le bâtiment commence à dater, et qu'une isolation permettrait de faire des économies d'énergie, en plus la chaudière devient obsolète.

Réponse de Monsieur Delville « Oui, c'est vrai ».

Jeux Abbaye :

Monsieur Francis Delville demande à quelle tranche d'âge, les jeux seront destinés.

Madame Stéphanie Poiseau lui répond, 2-12 ans puisque les plus grands ont le city-stade.

Monsieur le Maire fait la remarque à Monsieur Delville que depuis plusieurs années les jeux n'ont pas été contrôlés et que beaucoup ne sont plus conformes, c'est pourquoi beaucoup vont être démontés.

Monsieur Francis Delville « Oui, ils n'ont pas été contrôlés, et alors quel risque, qu'un enfant se casse un bras »

Monsieur Francis Delville s'adresse à Madame Stéphanie Poiseau « C'est vrai que tu n'y allais pas avec tes enfants puisqu'ils revenaient avec du sable »

Monsieur Francis Delville ajoute que l'abbaye n'a jamais été aussi belle.

Monsieur le Maire lui rappelle l'accident intervenu il y a quelques années et que suite à ce souci, il a fait abattre de nombreux arbres.

Climatisation de la salle du temps libre :

Monsieur Jacques Bleuse trouve que c'est beaucoup de dépenses pour le nombre de jours où il fait chaud.

Il informe le conseil, qu'il va falloir envisager de changer les compteurs électriques et différentes installations.

Accessibilité salle du conseil

Monsieur Delville s'insurge du montant des travaux pour une seule personne. Il en veut particulièrement à Monsieur Gilbert Mahu. Il est agressif et tient des propos discriminatoires envers son handicap. Plusieurs membres du conseil essaient de lui faire entendre que sa réaction est scandaleuse. Monsieur Francis Delville se lève et dit « Moi à vingt ans, j'aurai mis une jambe. Je ne serais pas resté comme ça » Monsieur Gauthier Caëz lui dit « Donc, vous refusez l'accès de la salle du Conseil Municipal, aux personnes en fauteuil roulant.

Monsieur Francis Delville continue d'affirmer que ces travaux ne sont pas nécessaires et qu'ils serviront au maximum 5 fois par an.

Patronage :

Monsieur Francis Delville veut une précision, c'est bien 200 000 € qui sont mis pour l'achat et les travaux Monsieur le Maire lui confirme les montants.

Ralentisseur rue du Tordoir :

Monsieur Francis Delville souhaite connaître l'emplacement du ralentisseur. Monsieur le Maire lui fait remarquer que les ralentisseurs qu'il a fait installer, dans la rue du Tordoir comme dans la rue du Poilu, ne sont pas conformes. « C'est pourquoi tu as fait refaire, ceux de la rue du Poilu, juste avant les élections » Monsieur le Maire précise qu'un accident, lié aux ralentisseurs, a eu lieu dans la rue du Poilu et que Monsieur Delville a eu la chance que le cycliste ne donne pas suite à sa plainte. Il précise qu'aucun accident avait eu lieu avant l'installation des ralentisseurs.

Auto-laveuse :

Monsieur Delville, c'est pourquoi faire ? Réponse de Monsieur le Maire « Pour éviter de changer de salle tout le temps » Monsieur Delville acquiesce.

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif

.
15 POUR
2 CONTRE
2 ABSTENTIONS

6- Frais de représentation du maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a la faculté de voter des indemnités au Maire pour frais de représentation.

Cette indemnité a pour objet de couvrir les dépenses supportées par le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions : réceptions ou manifestations de toute nature qu'il organise ou auxquelles il participe, dans l'intérêt de la commune.

A la différence des frais de mission, l'indemnité pour frais de représentation n'est pas un remboursement au sens strict, mais correspond plutôt à une allocation.

Elle peut être accordée sous forme d'une indemnité unique, fixe et annuelle, arrêtée à un chiffre déterminé forfaitairement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une indemnité pour frais de représentation à Monsieur le Maire.

Avec 17 POUR et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité forfaitaire de 3 000 € par an pour frais de représentation.

7- Création de postes pour besoin occasionnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'envisager le recrutement de deux contrats en CDD, pour besoin occasionnel, pour palier au départ de deux apprentis et à la fin de deux contrats PEC.

Ces emplois sont pour une durée maximale de douze mois, pendant une durée de dix-huit mois consécutifs. Les deux postes seront pour une durée hebdomadaire de 30 heures maximum
Les agents recrutés devront justifier d'une expérience professionnelle.

Monsieur Francis Delville demande que la priorité de recrutement soit pour des personnes habitant Origny-Sainte-Benoîte et que ces personnes soient compétentes.

Adopté à 18 POUR et 1 ABSTENTION.

8- Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que Madame la Trésorière de Ribemont a demandé de prendre une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, service, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies.
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements ou lors de réception officielle
- le règlement des factures liées aux prestations ou contrats
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel, les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations
- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres et manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Monsieur Francis DELVILLE demande quelques explications qui lui sont données.

Adopté à 18 POUR et 1 ABSTENTION

9- Tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de ne plus faire que deux catégories de tarifs, concernant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du mois d'août.

Un tarif pour les enfants d'Origny-Sainte-Benoîte et un tarif pour les enfants extérieurs

Les tarifs seront les suivants :

TARIFS	A la semaine	Durée totale de l'accueil
Enfants d' Origny-Sainte-Benoîte	5 €/semaine 3 € par enfant supplémentaire de la même fratrie	12 € 6 € par enfant supplémentaire de la même fratrie
Enfants extérieurs	15 €/semaine	40 €

Adopté à l'unanimité

10- Tarif cantine scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire. Cette augmentation sera effective au 1^{er} septembre 2020. Il propose le repas à 4 € pour tous.

Adopté à 15 POUR et 4 ABSTENTIONS

11- Fusion Syndicat des eaux de Ribemont et du syndicat d'adduction d'eau de la vallée du Péron

Vu les délibérations des deux syndicats

Vu le projet de statut annexé à l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aisne

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Aisne en date du 11 juin 2020

Le Conseil Municipal émet un avis FAVORABLE à cette fusion à 17 POUR et 2 ABSTENTIONS.

12- Encaissement de chèques

Deux chèques nous sont parvenus :

Un des finances publiques concernant un dégrèvement de la taxe foncière 2018 d'un montant de 11 €

Un d'ENGIE concernant le remboursement d'un solde créditeur d'un montant de 187.56 €

L'encaissement des deux chèques est adopté à l'unanimité

Fin de séance 20h30